



**Mairie de Lherm**  
Département de la Haute-Garonne  
République Française

# Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2022

Date de convocation : 14 juin 2022  Date affichage : 22/06/2022	Conseillers en exercice : 27  Présents : 23  Votants : 27  Absents excusés :	Le 20 juin 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Lherm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PAsian	
		<b>Présents</b>	MM. PASIAN, BRUSTON, PEYRON, MERCI, EXPOSITO, NOUNIS, COMORETTO, GIL, GAURIER, SACAREAU, GAULARD, MORO, RABARIJAONA, CAUQUIL, LESCAUT, BOULP, PHI-VAN-NAM, MOREAU, SABATHIE, VERGNHES, TURPIN, MIRASSOU, PUJOL
		<b>Procurations(s)</b>	BOYE Brigitte à Frédéric PASIAN MICLO Olivier à Mei-Ling PHI VAN NAM SOBIERAJEWICZ Fatiha à Sylvia VERGNHES GIRARD Christophe à Josiane PUJOL
		<b>Absent(s)</b>	
		<b>Secrétaire</b>	Sandrine PEYRON

## Ordre du jour :

- 1- Finances : Approbation offres de prêts bancaires pour le financement des investissements
- 2- Finances : Attribution des subventions pour les projets participatifs
- 3- Finances : Demande de subvention pour la création de pistes cyclables

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

Informations diverses

Questions orales des différents groupes

## Ordre du jour n° 1 : Approbation offres de prêts bancaires pour le financement des investissements

### 1) Salle Polyvalente

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de rénovation énergétique de la salle polyvalente, il convient de recourir à un emprunt de 350 000€.

Après consultation, le Maire propose de retenir l'offre de la Banque des territoires avec les caractéristiques suivantes :

Prêt	Montant	Taux	Trimestrialité*	Durée
GPI Ambre Ressource : Taux fixe BEI	273 853,50 €	1,76%	3 386,43 €	25 ans
GPI Ambre Ressources : Livret A	76 146,50 €	Livret A + 0,53%**	916,85 €	25 ans
<b>Total emprunt(s)</b>	<b>350 000,00 €</b>			

### Les caractéristiques financières des prêts taux fixe BEI :

- Durée de la phase de mobilisation de 3 à 12 mois
- Durée d'amortissement 25 ans
- Échéances constantes et trimestrielles

### Les caractéristiques financières taux indexé sur le Livret A :

- Durée de la phase de mobilisation de 5 ans maximum
- Durée d'amortissement de 25 ans
- Amortissement prioritaire

- Echéances trimestrielles

Ouïe l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'offre de financement de la Banque des territoires exposée ci-dessus,
- De mandater le Maire ou un de ses adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

## 2) Urbanisation RD43b

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération d'urbanisation de la RD43b avec la création de voies douces, il convient de recourir à un emprunt de 350 000€.

Après consultation, le Maire propose de retenir l'offre de la Banque des territoires avec les caractéristiques suivantes :

Prêt	Montant	Taux	Trimestrialité*	Durée
Mobi Prêt Ressource : Taux fixe BEI	203 356,09 €	1,76%	2 514.67€	25 ans
Mobi Prêt Ressource Livret A	146 643,92 €	Livret A + 0,53%**	1 765,69 €	25 ans
<b>Total emprunt(s)</b>	<b>350 000,00 €</b>			

### Les caractéristiques financières des prêts taux fixe BEI :

- Durée de la phase de mobilisation de 3 à 12 mois
- Durée d'amortissement 25 ans
- Echéances constantes et trimestrielles

### Les caractéristiques financières taux indexé sur le Livret A:

- Durée de la phase de mobilisation de 5 ans maximum
- Durée d'amortissement de 25 ans
- Amortissement prioritaire
- Echéances trimestrielles

Ouïe l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'offre de financement de la Banque des Territoires exposée ci-dessus,
- De mandater le Maire ou un de ses adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

## Ordre du jour n° 2 : Attribution de subvention pour les projets participatifs

Le Maire rappelle la volonté du Conseil de permettre aux habitants via des associations de participer à l'action communale en proposant des projets d'investissements correspondant à certains critères.

Un montant de 24 000€ a été inscrit au budget en Section d'investissement dans le cadre des projets participatifs. 6 projets ont été déposés et retenus.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

N°	Nom du projet	Association	Subvention
1	Atelier partagé	A créer	5 500.00
2	La Cour de récréation imaginée par les enfants	Les Lherminots	1 798.00
3	Lherm Labo Numérique	MJC Lherm	5 750.00
4	La Gratiféria	A créer	5 250.00
5	Verger participatif	Les Jardins du Riou Tort	1 307.50
6	Notre cabane lhermoise	MJC Lherm	4 394.50
	<b>TOTAL</b>		<b>24 000.00</b>

Ouïe l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution des subventions ci-dessus,
- De mandater le Maire ou un de ses adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **Ordre du jour n° 3 : Demande de subvention pour la création de voies cyclables**

Le Maire explique au Conseil le projet de voies cyclables pour développer le maillage sur la commune.

Ce projet est susceptible d'obtenir l'aide de la Région Occitanie.

Il est proposé de solliciter l'aide pour les aménagements prévus en 2022 :

- Esplanade Binaced-Valcarca : 14 884.50€ HT
  - Route de l'Aérodrome : 255 385€
- Pour un total de : 270 269.50€ HT

Ouïe l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la demande de subvention auprès de la Région pour les aménagements cyclables ci-dessus,
- De mandater le Maire ou un de ses adjoints pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

### **Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22**

#### **Informations diverses**

*Le présent compte-rendu est affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.*

Lherm, le 21 juin 2022

Le Maire  
Frédéric PASIAN



